

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 décembre 2012
(convocation du 10 décembre 2012)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Décembre Deux Mil Douze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PEREZ Jean-Michel, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 11 h 30	Mme DESSERTINE Laurence à M. DELAUX Stéphan à partir de 12 h 10
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe à partir de 12 h 10	Mme EL KHADIR Samira à M. TRIJOLET Thierry à partir de 11 h 50
Mme. FAYET Véronique à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 12 h 10 et à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12 h 10	M. GUICHOUX Jacques à Mme De FRANCOIS Béatrice à partir de 12 h 10
M. GAUTE Jean-Michel à Mme. DESSERTINE Laurence	M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. LABISTE Bernard à partir 12 h 10
Mme. ISTE Michèle à Mme. MELLIER Claude	M. LOTHAIRE Pierre à M. DAVID Jean-Louis
Mme LIRE Marie-Françoise à M. GUYOMARC'H Jean-Pierre jusqu'à 11 h 20	M. MAURIN Vincent à M. OLIVIER Michel à partir de 10 h 35
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal jusqu'à 9 h 55 et partir de 12 h 15	M. MOGA Alain à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11 h 20
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 20 et à partir de 11 h 35	M. MOULINIER Maxime à M. HERITIER Michel à partir de 12 h 10
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle à partir de 11 h 35	M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
M. ASSERAY Bruno à M. CHAUSSET Gérard	Mme. PARCELIER Muriel à Mme. WALRYCK Anne
M. BOUSQUET Ludovic à M. ROBERT Fabien à partir 12 h 20	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte	Mme. PIAZZA Arielle à Mme. BREZILLON Anne
M. CAZENAVE Charles à M. BRUGERE Nicolas	M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 11 h 35
M. DAVID Yohan à M. DUCASSOU Dominique	M. REIFFERS Josy à M. SOLARI Joël
Mlle. DELTIPLE Nathalie à Mme. EWANS Marie-Christine	M. RESPAUD Jacques à Mme. DIEZ Martine
	M. ROUYEYRE Matthieu à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 9 h 50
	Mme SAINT ORICE Nicole à Mme LAURENT Wanda jusqu'à 10 h 50 et à partir de 12 h 50
	M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth à partir de 11 h 45

LA SEANCE EST OUVERTE

Année 2012 - Présentation des rapports annuels des services publics d'eau potable des Syndicats mixtes dont la Cub est adhérente - SIAO de Carbon Blanc et SIEA de Bouliac/ Latresne -Exercice 2011- Avis - Décision –

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'article D 2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, dispose que :

« Le conseil municipal de chaque commune adhérent à un établissement public de coopération intercommunale est destinataire du rapport annuel adopté par cet établissement.

Dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable ou d'assainissement à un ou plusieurs établissements publics de coopération intercommunale, le maire présente au conseil municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, le ou les rapports annuels qu'il aura reçus du ou des établissements publics de coopération intercommunale ci-dessus mentionnés ».

Les annexes figurant dans le présent rapport, présentent notamment le prix total de l'eau et ses différentes composantes.

Le Syndicat Intercommunal d'Eau potable et d'Assainissement (SIEA) Bouliac, Carignan, Cenac et Latresne, créé en 1951, est un syndicat à la carte exerçant une compétence obligatoire "eau potable" sur les 4 communes et des compétences optionnelles notamment "assainissement" hormis pour la commune de Bouliac.

A partir de la création de la Communauté urbaine en 1966, celle-ci exerçant la compétence obligatoire eau potable en lieu et place des communes membres, la Cub s'est substituée de plein droit à la commune de Bouliac au sein du SIEA devenant un syndicat mixte.

La compétence "eau potable" est ainsi transférée de fait au SIEA pour ce qui concerne la commune de Bouliac.

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau potable (SIAO) de Carbon Blanc, créé en 1934, est un syndicat exerçant une compétence obligatoire "eau potable" sur 10 communes dont 4 communes du territoire de la Cub, Amabrès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

A partir de la création de la Communauté urbaine en 1966, celle-ci exerçant la compétence obligatoire eau potable en lieu et place des communes membres, la Cub s'est substituée de plein droit aux communes d'Amabrès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc au sein du SIAO devenant un syndicat mixte.

La compétence "eau potable" est ainsi transférée de fait au SIAO pour ce qui concerne les communes d'Ambarès-et-Lagrave, Artigues-Près-Bordeaux, Bassens et Carbon-Blanc.

La délibération communautaire 2008/0207 du 25 avril 2008 précise les représentants élus communautaires devant siéger aux Comités Syndicaux du SIEA de Bouliac/Latresne et du SIAO de Carbon-Blanc.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU les rapports annuels des communes adhérentes ;

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT

- La compétence obligatoire eau potable de la Cub et optionnelle en assainissement;
- Que la Cub exerce en lieu et place les compétences des communes membres mentionnées dans ce présent rapport ;

DECIDE

Article unique : de prendre acte des rapports présentés dont l'avis de mise à disposition du public est affiché pour une durée d'au moins un mois conformément aux articles L1411-13 et D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 décembre 2012,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 18 JANVIER 2013</p> <p>PUBLIÉ LE : 18 JANVIER 2013</p>
--

M. JEAN-PIERRE TURON